



Clohars-Fouesnant



Commune Jumelée avec
ORANMORE

Les Mardis de Clohars



Journées
du
Patrimoine
Septembre 2013



2013 en quelques vues...

Le mot du maire



En ce début d'année, je souhaite rappeler quelques événements qui ont marqué notre commune en 2013 :

1° La signature de la charte du jumelage, le 17 mai, avec la ville d'Oranmore en Irlande, a été l'aboutissement de plusieurs années de recherches et de démarches.

2° Au cours de l'été, les mardis de Clohars ont été lancés, avec le concours des associations qui ont bien voulu y participer. Ces 5 soirées d'animation proposées ont rencontré une belle réussite et auront permis de favoriser la convivialité dans notre centre bourg.

3° Je voudrais aussi noter quelques réalisations effectuées en 2013 pour améliorer le cadre de vie de nos concitoyens :

- **l'aménagement numérique du territoire** réalisé par la CCPF en partenariat avec le groupe Orange. A Clohars, sont concernés pour l'instant les abonnés connectés à l'armoire de Menez-St-Jean. L'opération se poursuivra afin d'amener le haut débit ADSL dans les autres zones.
- **La réalisation, à plus de 96%, des dénominations et numérotations des voies et lieux-dits** effectuée à la demande de la poste en vue d'une meilleure distribution du courrier, mais aussi de l'arrivée rapide de secours comme les soins infirmiers ou les pompiers. Le prochain et dernier secteur concerné sera la route de Quimper entre Ty Glaz et Penfoul.
- **La mise en chantier de la nouvelle station d'épuration** à Moulin du Pont, par le syndicat des eaux regroupant 4 communes : Gouesnac'h, Pleuven, St-Evarzec et Clohars. (voir page 6).
- **Les travaux d'enfouissement des réseaux d'éclairage et de téléphonie**, dont la maîtrise d'ouvrage est confiée à la CCPF, qui ont été réalisés depuis fin 2012 et se sont poursuivis en 2013: sur la route du Drennec, à Ty Glaz, route de Kerhall et à Menez-St-Jean. Et, en 2014, l'effacement des réseaux électriques est prévu sur le parking et la voie communale du cimetière.
- **La refonte du site internet de la commune** depuis le mois de juin, et la parution au début de chaque mois d'une newsletter.

4° Autre événement marquant de l'année, l'inauguration de l'espace Honoré D'Estienne d'Orves, le 29 août, en présence du préfet. (voir le bulletin communal d'octobre ou le site).

Les débuts d'année étant l'époque des vœux, même si la situation est difficile pour certains en ces temps de crise et d'austérité, je souhaite à chacun et chacune une très bonne année 2014.

Bloavez mad !
Michel Lahuec

Extrait du compte-rendu du conseil municipal du 17 décembre 2013

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME : BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRET DU PROJET DE P.L.U.

Monsieur le maire rappelle les raisons qui ont conduit la commune à décider d'engager l'élaboration d'un PLU en remplacement du POS sur l'ensemble du territoire communal de CLOHARS-FOUESNANT, le débat qui s'est tenu au sein du conseil municipal dans sa séance du 17 décembre 2012 sur les orientations générales du PADD, les principales options, orientations et règles que contient le projet de P.L.U ainsi que les modalités selon lesquelles la concertation avec la population a été mise en œuvre et le bilan qu'il convient de tirer de cette concertation, à savoir :

- L'organisation d'une réunion publique de présentation du PADD et sa traduction réglementaire le 19 février 2013 à la salle socioculturelle de CLOHARS-FOUESNANT. Au cours de cette réunion publique, près de 90 personnes se sont déplacées.
- L'organisation d'une exposition en mairie depuis le 19 février 2013 présentant des panneaux d'informations :
 - 1 panneau portant sur la procédure, le cadre réglementaire et le contenu du PLU,
 - 1 panneau présentant le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) sous forme écrite et graphique,
 - 2 panneaux portant sur les documents graphiques du PLU (les plans de zonage).
- La mise à disposition sur le site internet de la commune du document de présentation de la réunion publique et du PADD,
- La réalisation de 2 permanences, les 11 et 13 mars 2013 au cours desquelles 13 personnes se sont déplacées (à cet effet, le tableau de synthèse est annexé au bilan de la concertation).
- La mise à disposition d'un registre d'observations, dans le hall de la mairie dans lequel aucune observation n'a été formulée ;
- L'analyse des courriers des particuliers par la commission municipale ;
- Des informations dans le bulletin d'information communal ;

Cette concertation se clôt aujourd'hui.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

1. **D'APPROUVER** le bilan de la concertation ;
2. **D'ARRÊTER** le projet de P.L.U tel qu'il est annexé à la présente délibération ;
3. **DE SOUMETTRE** pour avis le projet de PLU aux personnes publiques associées ainsi qu'aux communes limitrophes et EPCI qui ont demandé à être consultés sur ce projet, et aux présidents d'associations agréées qui en feront la demande.



AVIS SUR LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2014-2020 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS FOUESNANTAIS

Par délibération en date du 25 novembre 2013, la CCPF a arrêté son Programme Local de l'Habitat (PLH) pour la période 2014-2020.

Le programme local de l'habitat (PLH) définit, pour une durée de six ans, les enjeux et les objectifs à atteindre afin de répondre aux problématiques observées localement, notamment veiller à une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements sur le territoire, à une maîtrise de la consommation foncière et à la prise en compte des populations les plus fragiles.

Le programme d'actions : les orientations du Programme Local de l'Habitat se déclinent en 21 fiches actions qui ont fait l'objet d'une validation en comité de pilotage le 13 novembre 2013 et d'une présentation aux élus municipaux des 7 communes le 18 novembre 2013.

Afin de mener toutes ces actions, l'enveloppe financière à mobiliser pour la CCPF est de **13 295 000 € sur 6 ans**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne à l'unanimité un avis favorable sur le projet de PLH arrêté par la CCPF.

Vous pouvez retrouver l'intégralité des délibérations du Conseil municipal sur le site de la commune clohars-fouesnant.fr

■ Permanences : vos élus vous reçoivent

Michel LAHUEC	MAIRE	Lundi, mercredi, jeudi et vendredi : 11h – 12H30
Jean-François DANIEL	Affaires sociales – Jeunesse - Communication	Le vendredi : 10H30 – 12H
Patrice JAN	Travaux – Voirie – Personnel technique	Le lundi : 9H - 10H
Elisabeth AUFFRET	Finances – Economie – Ecole - Tourisme	Le mercredi : 10H30 - 12H
René GLO	Urbanisme - Environnement	Le mardi : 11H – 12H
Patrick COUSTANS	Vie associative – Loisirs - Sports	Le lundi : 11H – 12H30

■ Autres permanences

Assistante Sociale	2ème et 4ème mardi du mois - A partir de 14 H	Prendre RV au : 02 98 76 24 21
Mission locale pour l'emploi du Pays de Cornouaille (MLPC)	1er et 3ème jeudi du mois de 9H45 à 10H45. Pour les jeunes de 16 à 25 ans	Prendre RV au : 02 98 51 61 27
Architecte : M. Quinio	2 jeudis par mois - de 16H à 17H	Prendre RV au : 02 98 54 60 09
Centre local d'information et de coordination (CLIC)	Pour les plus de 60 ans : infos, conseils, réponse à vos questions. <i>(Sur rendez-vous)</i>	02 98 51 61 27 clic@ccpaysfouesnantais.fr

Ouverture de la mairie

Du lundi au vendredi - 9H-12H30 / 14H-17H

Horaires de la déchetterie de Kerambris

Du 1er avr au 30 sep : 9H-12H / 13H30-18H30

Du 1er oct au 31 mar : 9H-12H / 13H30-18H

Collecte des déchets : le mardi

Horaires de la bibliothèque

Mardi-Mercredi-Vendredi : 16H30 - 18H

Samedi : 10H30-12H / 16H30-18H

Ty Lutins

Accueil des enfants de 0 à 4 ans, accompagnés de leurs parents,

le jeudi de 9H30 à 11 H30 à la crèche « Bateau bleu ». **Contact : Murielle GUILLEMER - 06 88 76 67 46**



Espace jeunesse, rue de la fontaine et ALSH : Pauline au 06 10 68 40 65.

Ou

www.espacejeunessecloharsfouesnant.jimdo.com

ALSH, accueil des enfants de 3 à 11 ans :

www.alshcloharsfouesnant.jimdo.com

Horaires d'autorisation des activités bruyantes :

En semaine : 8H30- 12H15 / 13H45 -19H30.

Le samedi : 9H-12H15 / 13H45-19H.

Le dimanche et jours fériés : 10H-12H.

■ Trophée « Label Adresse » d'or : la Poste récompense la commune

Mercredi 11 décembre, Eric Cévaer, directeur de l'établissement Courrier de Quimper, a remis à Michel Lahuec, maire, le trophée « Label Adresse » d'or. Ce trophée récompense les résultats obtenus par la commune pour la **dénomination et la numérotation de 96,84% de ses voies et lieux-dits**, pour la mise en place d'actions en vue de **valoriser l'adresse** et pour **l'actualisation de sa cartographie et de sa signalétique**.

Les enjeux de l'adressage :

1° la sécurité de chacun via une adresse pour tous : services de secours, de soins, dépannage, livraisons, courrier, relevage des compteurs... tous les prestataires ont besoin d'une adresse complète pour joindre leur correspondant sans encombre ni retard.



2° la Poste, un acteur très concerné : le raccordement postal a autant d'importance que le branchement à l'électricité, au téléphone ou à l'eau. L'adresse précise est donc le moyen le plus sûr pour la distribution du courrier

3° améliorer la qualité de service et les conditions de travail des facteurs : l'adressage obéit à une structure simple mais précise : un numéro, un nom de voie et une boîte aux lettres normalisée.

La commune, consciente des désagréments occasionnés par les changements d'adresse, tient à associer la population à la remise de ce trophée. Le dernier chantier de modification d'adresse concernera les

riverains de la route de Quimper entre le giratoire de l'Odet (Prat Poullou) et Ty Glas.

■ Portrait

Une Reine au service de la République



Retraitée, **Jeannine Louédec** partage son temps **entre son appartement à Paris et Clohars-Fouesnant**, où elle possède une charmante maison, route de Kerouter, « un penty » dans le plus pur style breton, qu'elle a fait ériger en 1978, sur un terrain familial. « *J'ai mes habitudes ici,*

mes amis, je soigne ma maison, mon jardin, je circule avec ma voiture, je vais faire mes petites courses à Gouesnac'h, mon tiercé avec une amie, à Bénodet, le dimanche... » nous dit Jeannine, qui, toujours en bonne forme, vit seule, divorcée il y a longtemps, elle ne s'est jamais remariée. Si la vie lui a réservé de bons moments, elle ne l'a pas non plus épargnée, lui prenant sa fille unique ; heureusement elle a une petite fille, avec qui elle garde le contact, étudiante à Paris. « *Paris qui me convient de moins en moins, trop violent aujourd'hui, je pense de plus en plus sérieusement à venir définitivement vivre à Clohars-Fouesnant, on est trop bien ici* ». Des rives de l'Odet aux quais de la Seine en passant par ceux de la Tamise, traversée...

S'ils vont finir par acheter du terrain à Clohars, « *c'était le refuge de mon père, il y avait construit une cabane, planté des arbres, fait son potager, et puis mon père était très attaché à Clohars, au souvenir de son cousin, René Louédec, à la ferme de Kercadou* », ses parents vivent à Bénodet, ville d'origine de son père, Jean-Louis, où elle voit le jour le 28 décembre 1933. Originaire de l'île Tudy, sa

mère, Marie-Thérèse (née Lelgouac'h), se retrouve souvent seule pour élever ses trois enfants, (une sœur et un frère) ; son époux, marin de commerce, part pour des campagnes de neuf mois. Après un passage chez les sœurs, elle va à la **communale de Bénodet**, puis c'est le **collège public, à Fouesnant**, jusqu'au certificat d'études, pour ensuite intégrer le **collège technique à Quimper** (en pension) où elle obtient un brevet de couture. Elle n'a pas **19 ans** qu'elle part pour Londres, comme jeune fille au pair. Un an après, retour en France, à **Paris** où elle trouve à s'employer dans le **milieu de la haute couture**. Elle habite rue de Lille, dans le 7^{ème} : « *Un enchantement, les beaux quartiers de Paris ! Tous les dimanches je me rendais au Louvre, c'est aussi la fête, St-Germain-des-Prés, ses caves, le jazz, le Be-Bop, ses artistes formidables, comme Juliette Gréco* », nous raconte Jeannine. De fil en aiguille, elle trace sa vie... A 24 ans elle convole avec un ingénieur pétrolier, qui voyage beaucoup, ensemble ils ont une fille, mais, au bout de quelques années, c'est le divorce. Jeannine surmonte cette difficile épreuve, elle va de l'avant, **reprend ses études**, suit des cours de secrétariat et décroche un diplôme **d'assistante de direction**. En 1978 elle devient l'**assistante parlementaire** du député du Rhône, **M. Emmanuel Hamel**. « *J'aurais préféré un breton, rigole Jeannine* ». Mais quoi de plus précaire qu'une telle situation professionnelle ? pense-t-on immédiatement, une élection perdue par le « patron » et hop ! chômage ! Une vraie loterie, sauf que là, Jeannine a misé sur le bon cheval. Son député va se faire élire et réélire, sans discontinuer, de 1973 à 2003 (il décède en cours de mandat). Jeannine l'accompagne jusqu'au bout, passant même **du palais Bourbon au palais du Luxembourg** (à compter de 1988 le député devient sénateur), soit **25 ans sous les ors de la République**. Une longue période où elle côtoie et voit défiler nombre de ténors de la politique « *où les égos surdimensionnés croisent les ambitions dévorantes* » et où elle vit de l'intérieur la comédie du pouvoir, pas toujours aussi reluisante que les dorures des palais abritant l'élite de nos édiles. « *Mais je m'y sentais bien, j'ai aimé mon travail* ». On n'en doute pas, Jeannine est partie en retraite à plus de 70 ans.



Personne n'en a fait mention à l'époque, pourtant, après **Marie de Médicis**, avec le départ de **Jeannine Louédec**, le palais du Luxembourg laissait partir **une autre reine...**

Bénodet 1951...

Adolescente de constitution fragile, **Jeannine Louédec** est suivie par le **docteur Pierre Jacq**, médecin de famille, qui vient souvent à la maison. L'homme est aussi le président du cercle celtique, **Korollerien Bénodet**, qu'il a fondé, avec sa sœur, en 1942. Un jour il lui propose de participer, avec ses danseurs, au bal organisé tous les ans, au mois de mai, par le syndicat d'initiative, bal où est élue la **reine de Bénodet**. La jeune fille est d'accord, mais il faut l'accord de papa. D'abord réticent, (elle n'a pas 18 ans, et la majorité est à 21 ans à l'époque) son père finit par céder. Elle se retrouve au « **Tourbillon Bleu** », virevoltant avec toute la jeunesse locale, jusqu'à minuit, où a lieu l'élection de la Reine (Pierre Jacq fait partie du jury) et, à sa plus grande surprise, **Jeannine** est élue **Reine des Voiles Blanches** ! Comme **demoiselles d'honneur** à ses côtés, **Yvonne Coriou** (à droite) et **Yvette Balbot**. Au sortir de cette salle de bal, au nom prémonitoire, Jeannine ne le sait pas



Au terme d'une année un peu irréelle, elle passe le flambeau à Michelle le Clec'h (du Guilvinec) avant de quitter la Bretagne pour Londres ; « *il n'y avait pas de travail ici, il fallait que j'aille tenter ma chance ailleurs, nous dit Jeannine* », elle quitte aussi le cercle de Bénodet, au sein duquel son passage aura été aussi bref que remarquable. Elle reste, à ce jour, **la seule reine de Cornouaille issue des Korollerien Bénodet**.

La vie les avait éloignées, cet article les a réunies, la reine Jeannine et Yvonne, la demoiselle d'honneur, se sont retrouvées.. 62 ans après !

Merci à Yvonne Coriou (Mme Colliou) pour ses documents. Photos, collections privées : Yvonne Colliou, Jeannine Louédec, Philippe Rivière, Wikipédia Commons.

encore, mais elle va se retrouver embarquée dans un véritable tourbillon.

Viennent, en juillet, **les Grandes Fêtes de Cornouaille**, nouvelle appellation, donnée après guerre, à la **Fête des Reines à Quimper**. « *A l'époque il n'y avait rien de spécial à préparer pour participer au concours, pas de mémoire à rédiger, d'entretien avec un jury ou quoi que ce soit, se souvient Jeannine, il suffisait de défiler, de danser un peu... et d'essayer d'être la plus jolie !* » Et pour notre belle le conte de fée continue, au terme des festivités elle est sacrée **Reine des Reines** ! Elle parade **au bras de Louis le Bourhis**, le président fondateur de ce qui est devenu aujourd'hui le **Cornouaille**, c'est **l'apothéose** !

« *Je n'en revenais pas, même aujourd'hui encore je me dis que tout ça était « arrangé », les deux sacres coup sur coup, trop beau pour être vrai, sourit Jeannine.* » En attendant elle repart avec **le diadème devant la coiffe**, c'est la fête, et notre reine va vivre **une année extraordinaire** « *Une ambiance incroyable se souvient encore Jeannine, les voyages en car, avec le cercle, mais surtout avec le comité du Cornouaille, à travers la France, les réceptions, les défilés, les applaudissements, les photos..* » Sans oublier les lettres d'admirateurs, d'amoureux même « *On m'envoyait des photos de moi également, prises un peu partout lors des manifestations auxquelles je participais.* »

(Ci-contre à Chartres)



■ Concours des jardins fleuris

La remise des prix du concours communal des jardins fleuris a eu lieu le 16 novembre. Ci-dessous, photo des membres du jury, élus et lauréats.



Il y a cent ans, le marquis de Cheffontaines lançait le principe des jardins fleuris en Cornouaille...

Le 13 avril 1913, (à l'hôtel de ville de Quimper ?) sous la présidence du Dr Charles-Armand Picquenard, se tient l'assemblée générale constituante de la **société d'horticulture et de sylviculture de Quimper et des arrondissements de Quimperlé et**

Châteaulin*. Tout juste élu trésorier, le marquis de Cheffontaines prend la parole : « Je demande que la Société s'occupe non seulement de propager les sciences horticoles et sylvicoles parmi ses membres, mais aussi d'initier les habitants des campagnes et surtout les enfants des écoles aux charmes de l'horticulture... Pourquoi le laboureur et l'ouvrier en revenant de leur travail n'auraient-ils pas la vue réjouie par quelques fleurs simples, mais fraîches et jolies ? » N'est-ce pas là l'idée même des concours actuels des **jardins et villages fleuris** ?

Ce fait d'arme de notre marquis local nous est relaté dans le bulletin spécial 100 ans de la société d'horticulture, bulletin dont la lecture nous apprend que cet **esprit avant-gardiste** est présent au sein de l'association dès l'arrêt de ses statuts : (art 6) **les dames sont admises à faire partie de la société**. Une telle disposition peut indigner ou faire sourire aujourd'hui, mais dans la société civile de l'époque, profondément machiste, elle n'allait pas, loin s'en faut, de soi. Et dans le premier conseil d'administration, on note déjà une présence féminine, comme conseillère, Mme Chesnais-le-Berre... « Horticulteur ». Dès lors, les femmes vont être très présentes dans tous les compartiments de la société, seul le poste de président restera l'apanage des hommes durant un siècle, jusqu'en 2012, où après sept ans à la trésorerie, Liliane Brunet prend les rênes de l'association. Aujourd'hui, sur les seize membres que compte le conseil d'administration, dix sont des femmes. On n'est pas loin du temps (encore un demi-siècle ?) où ces dames devront rappeler à ces messieurs qu'ils sont « toujours » admis à faire partie de la société.

* Aujourd'hui : Société d'Horticulture & d'Art Floral de Quimper

■ La nouvelle station d'épuration opérationnelle en 2014

Le syndicat des eaux regroupant les communes de Clohars-Fouesnant, Gouesnac'h, Pleuven et Saint-Evarzec étudiait depuis plusieurs années la possibilité d'implantation d'une nouvelle station d'épuration. Pour faire face à une surcharge des lagunes actuelles fonctionnant sur le territoire, et donc au manque de conformité des installations, le projet de nouvelle station implantée à Moulin du pont a enfin été concrétisé.

Les travaux de construction vont bon train et doivent s'achever cet été : mise en service prévue à l'automne 2014. **Cette station est conçue pour traiter les eaux usées de 15 000 équivalents habitants, afin de répondre à la croissance de la démographie sur le territoire des 4 communes.**

Quant aux travaux de transfert des eaux usées des lagunages vers la nouvelle station, ils ont également démarré et se poursuivent en 2014 : passage le long de la départementale 44, puis par l'allée Vibert, le chemin de Kervras, la route de Keranguoic. Dans plusieurs de ces secteurs, la réfection complète de la chaussée se fera après achèvement des travaux



■ Convivialité au repas des anciens

Dimanche 13 octobre, salle socioculturelle, 120 convives étaient réunis pour le repas des anciens offert par le CCAS. 285 invitations avaient été lancées aux personnes âgées de plus de 70 ans. Comme chaque année, ambiance festive et chaleureuse.

Au cours du repas, les 4 doyens de l'assemblée ont été félicités par le maire. Il s'agit de Marie Le Loch, de Kerouter, 93 ans - Jacques Agostini, de Kercolin, 92 ans - Jeanne-Marie Nédélec, dite « Jeannette », du Drennec, 91 ans et Pierre de Smet, du hameau de l'Olivier, 90 ans.



Absentes au repas, Mme Joséphine Stéphan, de Guernevine, et Mme Jeanne Kergoat, du bourg, (décédée fin décembre), ont fêté cet automne leurs 100 ans avec leur famille.

■ Élections municipales et communautaires des dimanches 23 et 30 mars 2014 : **des nouveautés**



> Qui élit-on les dimanches 23 et 30 mars 2014 ?

Les dimanches 23 et 30 mars 2014, vous allez élire 19 conseillers municipaux. Ils seront élus pour 6 ans. Le maire et les adjoints sont ensuite élus par le conseil municipal.

En même temps, vous élierez pour la première fois les conseillers communautaires. Ils représentent notre commune au sein de la communauté

de communes (CCPF). **Vous élierez donc également 4 conseillers communautaires.** Vous aurez, comme avant, un seul bulletin de vote, mais y figureront deux listes de candidats : les candidats à l'élection municipale et les candidats à l'élection des conseillers communautaires. Vous ne voterez qu'une fois et pour ces deux listes que vous ne pourrez séparer.

Vous ne devez pas raturer votre bulletin de vote, sinon il sera nul et votre voix ne comptera pas.

Contrairement aux élections précédentes, vous devrez désormais présenter une pièce d'identité le jour du scrutin pour pouvoir voter.

> Comment les conseillers municipaux sont-ils élus ?

Les conseillers municipaux ne seront plus élus au scrutin majoritaire comme lors des élections municipales de 2008 mais au scrutin de liste à la représentation proportionnelle. Les candidats au mandat de conseiller municipal ont l'obligation de se présenter au sein d'une liste comprenant autant de candidats que de conseillers municipaux à élire et alternant un candidat de chaque sexe. Une liste de conseillers communautaires dont les candidats sont issus de la liste municipale doit également être présentée.

Attention, vous voterez en faveur de listes que vous ne pourrez pas modifier. Vous ne pourrez plus ni ajouter de noms ni en retirer.

Pour plus d'informations : <http://www.interieur.gouv.fr/> Rubrique Élections

■ Carte d'identité : prolongation de la durée

La durée de validité de la carte d'identité est portée de 10 ans à 15 ans à partir du 1^{er} janvier 2014. Cette mesure s'applique aux cartes nationales d'identité sécurisées délivrées à des personnes majeures.

Cette mesure sera également applicable aux cartes nationales d'identité délivrées à des personnes majeures et en cours de validité au 1^{er} janvier 2014, **c'est-à-dire aux cartes délivrées à des personnes majeures entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013.**

Pour ces cartes, la prolongation de leur durée de validité sera automatique et ne nécessitera aucune démarche de la part des administrés. En effet, la date de validité inscrite sur la carte n'aura pas besoin d'être modifiée pour que la validité soit prolongée de 5 ans.

En revanche, les cartes d'identité délivrées à des personnes mineures conserveront une durée de validité de 10 ans

■ Recensement : mi janvier - mi février

Le recensement dans notre commune a déjà commencé et se poursuit jusqu'à mi février.

Comment ça se passe ?

1° un agent recenseur recruté par la mairie se présente chez vous et vous remet une feuille de logement et des bulletins individuels.

1° vous disposez de quelques jours pour remplir les questionnaires.

1° l'agent recenseur vient les récupérer et peut vous aider si vous avez des questions.

Les résultats du recensement de la population sont disponibles gratuitement sur le site de l'Insee : www.insee.fr

Se faire recenser est à la fois un devoir et un geste civique.

Plus de renseignements sur le site de la commune et dans la newsletter de janvier.



De gauche à droite sur la photo, les 4 agents recenseurs recrutés par la commune : Denise Petersen, Laurence L'Haridon, Isabelle Gilquin et Catherine Bescond

■ Reprise de l'aide aux leçons

Après une année de mise en veille par manque de volontaires, l'aide aux leçons a pu reprendre en septembre. Six bénévoles s'investissent le lundi ou le jeudi après l'école auprès d'une vingtaine d'enfants du primaire. Cette activité, instaurée il y a plusieurs années par Patricia Da Sivla, conseillère municipale, rencontre toujours le même engouement auprès des enfants. Après un trimestre de fonctionnement, l'équipe de bénévoles s'est réunie début janvier afin de faire le point et d'optimiser l'organisation du service.

Si de nouveaux volontaires veulent se joindre au groupe de bénévoles, contact : Patricia Dasivla 02 98 54 83 73



■ 2013 en chiffres

Urbanisme

TYPE de DOSSIER	Nombre en 2013	En 2012	En 2011	En 2010	En 2009
Permis de construire, dont nouvelles maisons individuelles	20 12	30 15	22 10	30 12	29
Déclaration préalable	38	32	43	48	34
Certificat d'urbanisme	61	44	76	59	56
Demande d'alignement	37	28	48	38	33

Etat Civil

ETAT CIVIL	2013	2012	2011	2010	2009
Naissances	16	21	23	30	28
Mariages	06	10	07	06	11
Décès	24	22	11	14	21

■ En bref

Dates à retenir :

Elections municipales : les 23 et 30 mars

Elections européennes : 25 mai 2014

Pour pouvoir voter : pièce d'identité désormais obligatoire

La newsletter est adressée chaque mois à tous les inscrits.

Pour vous inscrire, et ne rien rater de l'information locale, il suffit de saisir votre adresse mail sur le site de la commune. Ci-contre le QR code qui vous ramène directement vers la page d'inscription à la newsletter, page adaptée aux smartphones et tablettes.

NEWSLETTER



POUR NE RIEN RATER DE L'ACTU DE LA COMMUNE.

WWW.CLOHARS-FOUESNANT.FR

Installation d'un ostéopathe

La propriété située 1, rue de la fontaine, acquise par la commune en 2009, est désormais louée à un ostéopathe, M. Primaël Allio, qui y a installé son cabinet. M. Allio reçoit pour des motifs de consultations tels que : lumbago, torticolis, sciatique, bilans suite aux accidents de voiture...ou encore pour des problèmes de régurgitation ou de trouble du sommeil chez les jeunes enfants. La plupart des mutuelles participent au remboursement des séances. Tél. 09 73 56 13 65 ou 06 78 19 49 90.



Installation d'un dentiste

Ouverture d'un cabinet dentaire au N° 2, chemin de Kercolin par le docteur Bassem Hijazi, chirurgien-dentiste. Tél. 02 98 74 87 13

Du lundi au vendredi 9H-12H et 14H-19H. Le samedi 9H-12H

■ Caillou blanc : un marché de Noël animé

Le marché de Noël du Caillou blanc a encore attiré une nombreuse affluence. A cette occasion les résidants présentaient les créations artisanales réalisées dans les ateliers de l'association : objets de menuiserie, d'ébénisterie, bois pour le chauffage, confitures, décorations de Noël...Un goûter était offert à chaque visiteur et l'âne Petraso n'a pas eu beaucoup de repos au cours de ces deux journées, promenant petits et grands dans sa calèche. Une belle occasion pour l'association de faire découvrir ses différents ateliers et d'animer le bourg.



■ Fête de Noël à l'école

Le vendredi 13 décembre, après l'école et le passage du Père Noël, la fête organisée par l'association des parents d'élèves a connu son succès habituel. Installé dans la salle socioculturelle, le marché de Noël offrait un large choix d'objets fabriqués par les enfants (cartes de vœux...). Vers 18H30, la soirée s'est poursuivie par une balade aux lampions dans les rues du bourg qui avaient été sécurisées pour l'occasion.



Coordonnées de la mairie :

Place de la Mairie-29950 CLOHARS-FOUESNANT.

Tél : 02 98 54 60 09

E-mail : mairie-de-clohars-fouesnant@wanadoo.fr

Site Internet : www.clohars-fouesnant.fr

Responsable de la publication : Michel Lahuec, maire.

Coordination et rédaction :

J-F Daniel, adjoint au maire, et la commission communication.

Dépôt légal n° 42 du 4^{ème} trimestre 2013

Bulletin municipal imprimé sur papier recyclé.

